

BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 3 octobre 2013 – 20:00

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

1 - CONCEPTION – REALISATION DE LA REVUE ARC-INFOS

2 - REFACTURATION DE LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS PAR LES COMMUNES DE L'ARC

FONCIER - AMENAGEMENT

3 - COMPIEGNE – LA CROIX SAINT OUEN – ACQUISITION PAR L'ARC D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°2 PROPRIETE DES DEUX COMMUNES

4 - JAUX – ECOQUARTIER – TRANSFERT DES BAUX DE MONSIEUR FRANÇOIS DUMEZ

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

5 - COMMUNES DE L'ARC – LANCEMENT D'UNE THERMOGRAPHIE AERIENNE

6 - COMMUNES DE L'ARC – BALAYAGE DES ZONES D'ACTIVITES ET DES PISTES CYCLABLES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

7 – LA CROIX SAINT OUEN – ZAC « DES JARDINS » - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LA SICAE

8 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE RACCORDEMENT AVEC ERDF

HABITAT

9 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS FLANDRE – DURUSSEL – JEANNEROT

10 - JONQUIERES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A L'INDIVISION MECIAR

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

FINANCES

1 - CONCEPTION – REALISATION DE LA REVUE ARC-INFOS

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FINANCES

1 - CONCEPTION – REALISATION DE LA REVUE ARC-INFOS

L'ARC fait éditer tous les deux mois son journal d'information relatif aux activités de l'agglomération. Pour cela, il faut procéder à sa conception et son impression.

Il s'agit de mettre en page, composer la maquette, d'imprimer et livrer le journal.

Les contrats actuels venant à échéance, il a été nécessaire de réorganiser une mise en concurrence d'entreprises spécialisées.

Le projet a été divisé en deux lots (Lot 1 : Mise en page – Conception et lot 2 : Impression et livraison) et une procédure adaptée a été lancée. Un avis de publicité est paru au « PARISIEN ».

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande sur quantité, avec un minimum de 5 numéros et un maximum de 7 numéros par an, passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les bons de commande seront notifiés par la maîtrise d'ouvrage au fur et à mesure des besoins.

Le lot « impression et livraison » comporte des prestations supplémentaires (encartage, pages supplémentaires, exemplaires supplémentaires) faisant l'objet d'un bordereau de prix. Ces prestations seront régies sur la base d'un montant financier minimum (500 €/H.T) et maximum (10 000 €/HT) annuel.

27 dossiers ont été retirés par les candidats intéressés et 8 soumissions sont arrivées dans les délais impartis.

Au vu des résultats de la consultation, tenant compte des critères énoncés dans le règlement de la consultation (expérience, organisation, coût et délai de réalisation), le classement des offres fait ressortir comme offres économiquement avantageuses les soumissions suivantes :

Désignation lots	Entreprises	Prix de base pour un n° de 8 pages	Prix de base pour un n° de 12 pages	Prix de base pour un n° de 16 pages	Prix de base pour un n° de 20 pages
Lot 1 : MISE EN PAGE - CONCEPTION	AGENCE MP (COMPIEGNE)	800,00 € HT	1.100,00 € HT	1.200,00 € HT	1.300,00 € HT
Lot 2 : IMPRESSION et LIVRAISON (papier classique)	IMPRIMERIE DE COMPIEGNE	3.180,00 € HT	4.740,00 € HT	4.475,00 € HT	5.870,00 € HT

Le marché sera conclu pour une période initiale d'un an et pourra être reconduit par période successive d'1 an à deux reprises.

A ce jour, compte tenu de ces informations, il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver la passation des marchés avec les entreprises désignées ci-dessus et d'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les documents contractuels correspondants.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur de VALROGER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la passation des marchés avec les entreprises désignées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer tous les documents contractuels correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

FINANCES

2 - REFACTURATION DE LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS PAR LES COMMUNES DE L'ARC

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Étaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FINANCES

2 - REFACTURATION DE LA DISTRIBUTION DE DOCUMENTS PAR LES COMMUNES DE L'ARC

La distribution d'Arc Infos est effectuée dans les communes par des personnes désignées par le Maire. Une contribution annuelle est versée aux communes selon les tarifs décidés lors du Bureau du 27 mai 2004, à charge pour elles de rémunérer ensuite les agents recrutés.

Cette contribution s'élève à :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| * population < 3 000 habitants | 0,16 €/foyer |
| * population > 3 000 habitants | 0,12 €/foyer |

Le mode de rémunération adopté par le Conseil d'agglomération du 12 novembre 2010 était le suivant :

- Lors de la distribution d'ARC-Infos et d'un 2^{ème} document, la rémunération des personnes assurant celle-ci sera égale à la rémunération prévue pour la distribution d'ARC-Infos plus la moitié de celle-ci, si ce 2^{ème} document est plus volumineux qu'une feuille A4
- Lors de la distribution d'un document autre qu'ARC-Infos, le tarif appliqué sera le même que pour la distribution d'ARC-Infos.

Il est proposé de simplifier ainsi les modalités de rétribution des personnes effectuant la distribution :

- Lors de la distribution d'ARC-Infos et d'un ou plusieurs autres documents, la rémunération sera égale à celle prévue pour la distribution d'ARC-Infos plus la moitié de celle-ci
- En dehors des distributions d'ARC-Infos, toute distribution d'un ou plusieurs documents sera rémunérée comme la distribution d'un numéro d'ARC-Infos.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur de VALROGER,

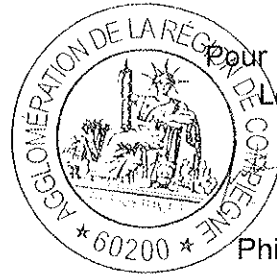
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de l'application des tarifs ci-dessus indiqués pour la distribution de documents provenant de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

FONCIER - AMENAGEMENT

3 - COMPIEGNE – LA CROIX SAINT OUEN – ACQUISITION PAR L'ARC D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°2 PROPRIETE DES DEUX COMMUNES

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FONCIER - AMENAGEMENT

3 - COMPIEGNE – LA CROIX SAINT OUEN – ACQUISITION PAR L'ARC D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°2 PROPRIETE DES DEUX COMMUNES

Dans le cadre de la rétrocession à venir de l'emprise du parking du Lycée Charles de Gaulle, au profit du Conseil ~~Régional~~, l'ARC doit acquérir une partie de la voie communale n°2 du Bac de Jaux à Mercières, appartenant à la fois à la Commune de COMPIEGNE pour une superficie de 1490 m², et à la Commune de LA CROIX-SAINT-OUEN pour une superficie de 1303 m².

La commune de LA CROIX-SAINT-OUEN a délibéré en date du 21 janvier 2013, et la commune de COMPIEGNE a fait de même le 7 juin 2013, afin de procéder au déclassement du domaine public d'une partie de ladite voie et ainsi permettre la cession au profit de l'ARC.

Les deux cessions s'effectueront à l'euro symbolique. Ce prix est conforme à l'estimation domaniale.

Le Bureau Communautaire

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Vu les Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la voie communale n°2, pour une superficie d'environ 1490 m², sur la commune de COMPIEGNE, et pour une superficie d'environ 1303 m², sur la commune de LA CROIX-SAINT-OUEN.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer les actes authentiques d'acquisition, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE, que la dépense, soit 2 €, sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

FONCIER - AMENAGEMENT

4 - JAUX – ECOQUARTIER – TRANSFERT DES BAUX DE MONSIEUR FRANÇOIS DUMEZ

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FONCIER - AMENAGEMENT

4 - JAUX – ECOQUARTIER – TRANSFERT DES BAUX DE MONSIEUR FRANÇOIS DUMEZ

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ecoquartier de JAUX, les baux de Monsieur François DUMEZ ont été résiliés. La superficie en cause est de 4 hectares 01 are 93 centiares et porte sur les parcelles suivantes : AB n° 32, 33, 35, 36 et 37, propriétés de l'ARC.

En lieu et place du versement d'indemnités d'éviction et pour prise de possession anticipée, Monsieur François DUMEZ a demandé à l'ARC un transfert de bail sur la parcelle ZI n° 34 à JAUX (dont la superficie totale est de 6 hectares 16 ares 20 centiares), propriété de l'ARC.

Selon le mode de calcul de l'indemnité pour prise de possession anticipée, le transfert de bail pourrait s'opérer sur 4 hectares 93 ares 39 centiares.

Monsieur François DUMEZ bénéficie déjà d'un bail sur une partie de cette même parcelle, pour une contenance de 74 ares 45 centiares.

Par ailleurs, Monsieur François DUMEZ est également titulaire d'un bail rural sur la parcelle cadastrée section AB n° 38, d'une surface de 48 ares 36 centiares, appartenant à Madame HENON-EVELOY. Cette terre deviendra inaccessible dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoquartier de JAUX. L'ARC souhaite se porter acquéreur de celle-ci et pourrait consentir une promesse de bail au profit de Monsieur François DUMEZ, sur une superficie équivalente de la parcelle ZI n° 34.

Ainsi, la parcelle ZI n° 34, d'une superficie totale de 6 hectares 16 ares 20 centiares sera entièrement occupée en baux ruraux par Monsieur François DUMEZ.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GERARD,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Vu les Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la signature des actes constatant le transfert des baux de Monsieur François DUMEZ, ainsi que de la promesse de bail concernant les parcelles ci-dessus désignées.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document afférant à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2013

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

5 - COMMUNES DE L'ARC – LANCEMENT D'UNE THERMOGRAPHIE AERIENNE

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013

Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

5 - COMMUNES DE L'ARC – LANCEMENT D'UNE THERMOGRAPHIE AERIENNE

L'ARC a engagé son Plan Climat Energie Territorial (PCET).

L'objectif de ce PCET est de prévenir du changement climatique et de ses conséquences. Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été fait à l'échelle du patrimoine et des services de l'ARC ainsi que du territoire. L'habitat (94 261 tonnes équivalent Co₂), est le 2^{ème} secteur de l'ARC le plus émetteur. Le secteur tertiaire (71 185 tonnes équivalents Co₂), est en 4^{ème} position.

Dans un second temps, l'ARC va élaborer sa stratégie de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire. Puis l'ARC déclinera un plan d'actions des ambitions quantifiées de réduction de GES et d'adaptation du territoire.

L'habitat et le secteur tertiaire étant particulièrement émetteurs en GES, la réduction des consommations de chauffage est en premier lieu concernée.

A ce titre, l'ARC souhaite réaliser une thermographie aérienne infrarouge sur le foncier bâti de ses communes, en interaction avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) qu'elle met également en œuvre, et qui vise notamment la production de logements performants sur le plan énergétique, la lutte contre la précarité énergétique ainsi que l'amélioration du parc existant.

La thermographie aérienne consiste à survoler les bâtiments en période hivernale afin de mesurer les déperditions de chaleur par les toitures. Cette prestation est estimée à 100 000 €.

La thermographie aérienne permettra de démontrer et de mesurer la déperdition thermique en toiture des bâtiments que l'on estime responsable de 30% des déperditions de chaleur.

L'objectif final est de sensibiliser la population, les maîtres d'ouvrages publics et privés ainsi que les entreprises, aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie :

- enjeux économiques (budget),
- enjeux environnementaux (émission de gaz à effet de serre et utilisation rationnelle de l'énergie).

Un comité de pilotage mis en place par l'ARC accompagnera les différentes phases de la mise en œuvre de la thermographie, dont les mesures d'accompagnement auprès du grand public, s'agissant :

- De sensibiliser fortement les particuliers à l'importance de l'enveloppe du bâti et donc de l'isolation,
- De mobiliser tous les acteurs des bâtiments.

Cette thermographie permettra d'inciter les particuliers à réhabiliter le bâti existant en matière énergétique.

Dans le cadre de la restitution des résultats de la thermographie, une importante opération de communication sera mise en place.

Au-delà de la réduction des émissions de GES à l'échelle du territoire et de la réduction de la facture énergétique des usagers, cette opération vise également à contribuer au développement économique local par l'engagement de diagnostics thermiques et de travaux d'économies d'énergie. Elle concerne l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment : fédérations, chambre des métiers, chambres syndicales, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, entreprises, artisans....etc.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU le rapport présenté par Madame LE CHAPPELLIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Cadre de Vie en date du 09 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation pour une opération de thermographie aérienne sur le territoire de l'ARC,

SOLLICITE les aides financières sur ce projet et notamment les aides de l'ADEME et du Conseil Régional

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

6 - COMMUNES DE L'ARC – BALAYAGE DES ZONES D'ACTIVITES ET DES PISTES CYCLABLES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

6 - COMMUNES DE L'ARC – BALAYAGE DES ZONES D'ACTIVITES ET DES PISTES CYCLABLES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

L'ARC a aménagé de nombreuses zones d'activités et pistes cyclables sur son territoire.

L'activité est devenue intense dans ces lieux de vie et les voiries se salissent ou se détériorent rapidement. La sécurité et la propreté des sites nécessitent un entretien courant qui se rapprocherait des voies urbaines.

Pour satisfaire à ce besoin, depuis 2006, une prestation de balayage est mise en œuvre et plusieurs mises à jour des surfaces à traiter ont été faites.

L'échéance des marchés arrive à la fin de l'année 2013.

Le projet a été divisé en deux lots (Lot 1 : Balayage des pistes cyclables – Lot 2 : Balayage et nettoyage des rues et des trottoirs des zones d'activités). Ainsi, une nouvelle mise en concurrence est à programmer afin de trouver des entreprises capables de satisfaire les besoins de la collectivité en matière de nettoyage de nos rues, places et pistes cyclables.

Le coût de l'opération est estimé à **80 000 € H.T. par an**. Les marchés seront conclus pour une année avec la possibilité d'une reconduction.

A ce jour, compte tenu de ces informations, il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver le projet, de lancer une consultation et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces contractuelles correspondantes.

Le Bureau Communautaire,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 10 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises pour le balayage des zones d'activités et des pistes cyclables conformément au code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou en cas d'empêchement de celui-ci son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

7 – LA CROIX SAINT OUEN – ZAC « DES JARDINS » - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LA SICAE

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

7 – LA CROIX SAINT OUEN – ZAC « DES JARDINS » - RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LA SICAE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC « Des Jardins » à LA CROIX SAINT OUEN, qui prévoit la construction de 293 logements, il est nécessaire de renforcer le réseau Haute Tension pour une puissance de 3000 kVA dans le but de faire face aux besoins en électricité des constructions.

Ainsi, il est prévu d'une part, la création de 3 postes de transformation et d'autre part, le renforcement d'1 poste existant rue Ferdinand MEUNIER.

La SICAE, concessionnaire du réseau d'électricité sur LA CROIX SAINT OUEN, a donc étudié ce renforcement dont le coût s'élève à 148 756,90 €HT.

Conformément à l'arrêté du 28 août 2007 qui fixe les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, la part de l'ARC, aménageur de la ZAC, **s'élève à 89 254,14 € HT** soit 106 747,96 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé la passation d'une convention avec la SICAE pour la mise en œuvre de ces renforcements du réseau public d'électricité.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 10 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 17 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention relatif au renforcement du réseau électrique haute tension sur la ZAC des Jardins à LA CROIX SAINT OUEN, dans le but de faire face aux besoins en électricité des futurs logements,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents ou pièces afférentes à ce dossier.

.../...

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

**8 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE –
RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE
CONVENTION DE RACCORDEMENT AVEC ERDF**

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT - ENVIRONNEMENT

8 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE – RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE RACCORDEMENT AVEC ERDF

Dans le cadre du développement du Parc Technologique des Rives de l'Oise, il est nécessaire de renforcer le besoin en électricité de chaque cellule destinée à la location et notamment pour les Sociétés AETECH, PIVERT, etc...

Ainsi, le projet consiste à réaliser 2 nouveaux postes de transformation HT/BT (haute tension et basse tension) et le raccordement en électricité pour une puissance de 240 kVA pour chacun des bâtiments.

ERDF a proposé une convention de raccordement pour ces travaux dont la participation de l'ARC s'élève à 68 298,62 € HT (81 685,15 € TTC) soit 60% du coût global des travaux.

Aussi il est proposé de valider cette proposition et d'autoriser le président à signer la convention ERDF.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU le rapport présenté par Madame FRESCH,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 10 septembre 2013,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 17 septembre 2013,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de raccordement avec ERDF relatif au renforcement du réseau électrique haute tension sur le Parc Technologique des Rives de l'Oise à VENETTE, notamment pour les sociétés AETECH et PIVERT

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents ou pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Président - Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

HABITAT

9 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS FLANDRE – DURUSSEL – JEANNEROT

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

HABITAT

9 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS FLANDRE – DURUSSEL – JEANNEROT

L'OPAH Intercommunale a été prorogée de deux années, soit du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2015.

Il a été décidé de mettre en œuvre une opération de réhabilitation des façades en s'appuyant sur des subventions communales de l'ARC en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Il est proposé que l'ARC intervienne financièrement pour soutenir cette opération dans les conditions définies par la délibération du conseil d'agglomération du 12 novembre 2011. Pour toutes les communes (y compris Compiègne), l'ARC prend en charge 30 % du montant de la subvention plafonnée à 600 €, à condition que le règlement sur la nature de travaux d'aide soit respecté.

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, un dossier est présenté :

◇ Dossier FLANDRE – 7bis rue Jacques Chevalier à LA CROIX SAINT OUEN

Ce projet vise à effectuer la rénovation de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 10 582,30 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de LA CROIX SAINT OUEN qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier DURUSSEL – 126 rue de Varanval à JAUX

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 9 938,48 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de JAUX qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier JEANNEROT – 135 rue de la République à JAUX

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 9 743,90 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de JAUX qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

L'opération dans sa globalité (toiture, maçonnerie, menuiseries, honoraires d'architecte) a reçu le label de la Fondation du Patrimoine.

.../...

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du jeudi 12 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du mardi 14 septembre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'attribuer une subvention de 2.000,00 € à :

- Monsieur FLANDRE, pour une dépense subventionnable de 10 582,30 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de LA CROIX SAINT OUEN qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- Monsieur DURUSSEL, pour une dépense subventionnable de 9 938,48 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de JAUX qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- Monsieur JEANNEROT, pour une dépense subventionnable de 9 743,90 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de JAUX qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à l'ensemble de ces dossiers,

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Principal, Chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 3 O C T O B R E 2 0 1 3

HABITAT

10 - JONQUIERES – ACQUISITION D’UNE PARCELLE APPARTENANT A L’INDIVISION MECIAR

Le 3 octobre deux mille treize à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Eric de VALROGER, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Christian NAVARRO Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Renza FRESCH, Patrick LESNE, Eric De VALROGER, Michel FOUBERT, Marc RESSONS

Etaient absents excusés :

Sadi GUERDIN, Michel LE CARRERES, Philippe TRINCHEZ, Eric VERRIER, Anne-Marie VIVÉ

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Date de convocation : 20 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

HABITAT

10 - JONQUIERES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A L'INDIVISION MECIAR

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement le LAINEMONT à JONQUIERES, l'ARC souhaite acquérir un terrain appartenant à l'Indivision MECIAR, ce terrain permettant la liaison de la voie de desserte principale de ce lotissement aux voies publiques existantes.

Cette parcelle est cadastrée section D n° 415 et possède une superficie de 830 m².

Une offre d'achat a été formulée pour un montant de 70.000 €. L'indivision MECIAR est composée de 16 personnes, lesquelles ont d'ores et déjà donné leur accord. Une procédure de mise sous tutelle d'un des membres de l'indivision est en cours.

Le Bureau Communautaire,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GERARD,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 12 septembre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 17 septembre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 415 d'une superficie de 830 m² appartenant aux Consorts MECIAR pour un montant de 70 000 euros nets vendeurs.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, opération 994

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne